

## DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 - 019

**Objet : ACHAT DE PRESTATION – Formation HACCP, hygiène et sécurité alimentaire**

**NOUS**, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment par ses articles L.2122.21, L.5211.9, L.5211.10 et L.1617-5 ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président ;

**Vu** la loi n°2007-209 du 19/02/2007, relative à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le règlement (CE) n°852/2004 établit les règles générales d'hygiène alimentaire applicable aux denrées alimentaires ;

**Vu** la proposition financière de l'Organisme habilité « SWITCH FORMATION » ;

**Considérant** les obligations mentionnées dans la synthèse de la visite de la PMI effectuée le 27 mars 2025 à Pontarmé, lesquelles précisent que l'ensemble des professionnels doit être formé aux normes HACCP ;

**Considérant** que la formation est destinée à six professionnels intervenant au sein de la halte-garderie itinérante, dans le respect des contraintes sanitaires liées à la préparation des repas pour les enfants ;

**Considérant** la réalisation de cette prestation complète d'une durée de sept heures de formation, pour un montant total de 1 080 € TTC;

## DECIDONS

**ARTICLE 1** D'accepter et de signer la prestation de formation « HACCP, hygiène et sécurité alimentaire » ;

**ARTICLE 2** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**ARTICLE 3** Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ou son représentant est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :



communauté  
de communes

- Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Chef de Service Comptable de Senlis chargé des finances de la CCSSO (Oise),
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Fait à Senlis, le 03 FEV. 2026

Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Sous-Préfecture le :

10 FEV. 2026



Guillaume **MARÉCHAL**

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Maire de Fleurines

Et de la publication sur le site  
internet de la CCSSO le :

10 FEV. 2026

## PROGRAMME DE FORMATION

### HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN CRÈCHES- HACCP - 7h

#### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation "Hygiène et sécurité alimentaire dans les crèches", les apprenants seront capables de :

- Respecter les normes d'hygiène alimentaire en se conformant aux réglementations en vigueur.
- Identifier et maîtriser les dangers alimentaires.
- Assurer la sécurité alimentaire et favoriser le développement des jeunes en maintenant un environnement alimentaire sain et adapté.

#### PUBLIC CONCERNÉ :

Intervenants salariés des structures relevant de la branche des entreprises privées de services à la personne et opérant dans le champ de la petite enfance.

#### DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

7h sur 1 journée en présentiel

#### LIEU DE LA FORMATION :

À définir

#### PPRÉ-REQUIS :

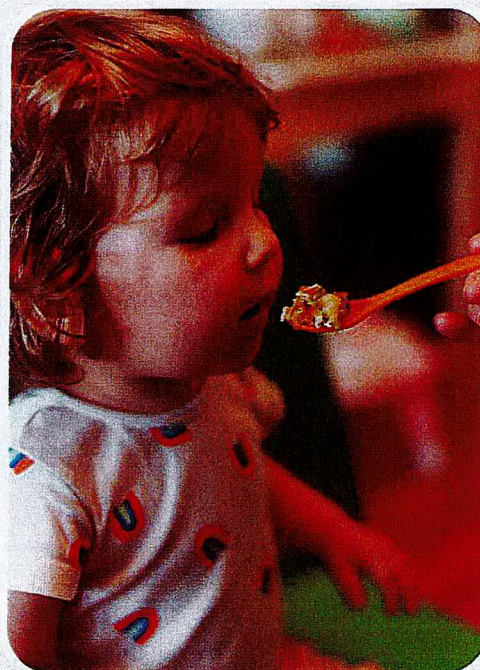
Aucun

#### DÉLAI D'ACCÈS :

Les inscriptions doivent être réalisées au moins 7 jours avant le début de la formation.

#### PROFIL DU FORMATEUR :

La formation sera assurée par un formateur professionnel, spécialiste de l'hygiène alimentaire.



#### MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Dans le cadre de cette formation, le formateur sera amené à enseigner des savoirs théoriques et des savoirs pratiques. Ludo pédagogie, Études de cas, QCM. Exposé participatif, méthode interrogative.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Mise en situation. Quiz de fin de formation

Remise de l'attestation de fin de formation en hygiène alimentaire.

#### MOYENS TECHNIQUES :

Outils pédagogiques : Support numérique, Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH), rétroprojecteur.

#### ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.



## PROGRAMME DE FORMATION

### HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN CRÈCHES- HACCP - 7h

#### CONTENU DE LA FORMATION :

- Les différents dangers (physiques, chimiques, biologiques et allergènes)
- Conditions de multiplication, de survie et de destruction des micro-organismes
- Les principaux pathogènes d'origine alimentaire
- Les toxi-infections alimentaires collectives (TIAC)
- Les mesures de maîtrise des dangers en application de la méthode HACCP
- La chaîne du froid et la chaîne du chaud
- L'hygiène du personnel et des manipulations
- La biberonnerie
- L'entretien des locaux et du matériel
- Plan de nettoyage et de désinfection
- Les fondamentaux de la réglementation
- Les bonnes pratiques d'hygiène
- Le respect des températures de conservation
- Les contrôles à réception
- La traçabilité des denrées alimentaires en crèche
- Les mesures de surveillance et de vérification (autocontrôles et enregistrements)



#### FINANCEMENTS :

OPCO, FAF, fonction publique, accompagnement pour la préparation de vos demandes de prise en charge.  
Subrogation possible avec votre Opco

AZ AF FORMATIONS ET CONSEILS – 65 rue Daniel Blervaque – 78955 Carrières sous Poissy – [www.switch-formation.fr](http://www.switch-formation.fr)  
RCS Versailles 952487463 NDA : 11788611278

Version du document : 20/07/2024





Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le 10/02/2026



Émetteur ou Émettrice  
ID : 060-200066975-20260210-2026\_019-AR

**AZ AF FORMATIONS ET CONSEILS**  
65 RUE DANIEL BLERVAQUE  
78955 CARRIERES-SOUS-POISSY - France  
contact@switch-formation.fr  
0664612247

Client ou Cliente

**CC SENLIS SUD OISE**  
200066975  
43 AVENUE FELIX LOUAT  
60300 SENLIS - France  
N° de TVA FR51200066975

## Devis

**Numéro** D-2023-10277  
**Date d'émission** 18 jan. 2026  
**Date d'expiration** 17 fév. 2026  
**Type de vente** Prestations de services

Nombre de stagiaires : 6  
Date : courant mars  
Lieu : site client  
Durée : 7 heures (1 journée)

## Formation hygiène alimentaire en crèche

| Produits                                           | Qté     | Prix u. HT | TVA (%) | Total HT |
|----------------------------------------------------|---------|------------|---------|----------|
| Hygiène et sécurité alimentaire en crèches - HACCP | 1 unité | 900,00 €   | 20%     | 900,00 € |

## Détails TVA

| Taux | Montant TVA | Base HT  |
|------|-------------|----------|
| 20%  | 180,00 €    | 900,00 € |

## Récapitulatif

|                  |                   |
|------------------|-------------------|
| <b>Total HT</b>  | 900,00 €          |
| <b>Total TVA</b> | 180,00 €          |
| <b>Total TTC</b> | <b>1 080,00 €</b> |

## Palement

**Établissement** Qonto (Olinda SAS), 18 rue de Navarin,  
75009 Paris, France  
**IBAN** FR7616958000017899576652266  
**BIC** QNTQFRP1XXX

Pénalités de retard : trois fois le taux annuel d'intérêt légal en vigueur calculé depuis la date d'échéance jusqu'à complet paiement du prix.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €

Date et signature précédées de la mention  
« Bon pour accord »